Comité Provincial de Bruxelles et du Brabant Wallon

Compétition **:** TOURNOI RECREATIF

Date **:** 23 avril 2027

Adresse **:** Set Jet Fleure Bleue - Avenue du comté de Jette 3, 1090 Jette

Directeur **:** Nathalie Alexander
nath14.alexander@gmail.com - +32 (0)477 35 83 46

Juge arbitre **:** Dandois Félix
dandois.felix@gmail.com - *+32 (0)495 12 96 30*

Inscription : Dandois Félix
dandois.felix@gmail.com - *+32 (0)495 12 96 30*

Clôture inscription **:** 16 avril 2027 à 23:59

Prix : Gratuit

Plus aucune inscription, ni confirmation ne sera acceptée après cette échéance

HORAIRES	
Catégorie	**Début prévu**
Recréatif	**19h00**

- Seulement un joueur étant sous le régime de la licence récréative auprès de l'AFTT dans un club du BBW pourra participer à cette compétition
- Toutes les séries, se joueront sous forme de poule donc la taille et le nombre de qualifié resteront à la discrétion du juge-arbitre sur base du nombre d'inscription
- Les perdants doivent rester pour arbitrer un match.
- Cette organisation se conformera aux statuts et règlements de la F.R.B.T.T.
- La présence reste requise ½ heure avant le début du tournoi même si celui-ci ne joue ni n'arbitre au premier tour.
- Les joueurs absents à l'heure du début de leur série pourront être disqualifiés par les Juges-Arbitres.
- Cette compétition se jouera avec des balles plastiques BLANCHES de marque « GEWO ».
- Le comité organisateur décline toute responsabilité en cas d'accident, perte ou vol.
- Toute décision ou modification éventuelle sera de la compétence exclusive du comité organisateur tant en ce qui concerne la préparation que le déroulement de la compétition.
- Les Juges-Arbitres seront mandatés pour prendre toutes les mesures nécessaires au bon déroulement de la compétition.
- En cas de remise des médailles, si un joueur est absent, la remise de sa médaille sera laissée à la discrétion du directeur de tournoi.
-

Amendes		
N°	Motifs	Montants
1	Refus d'arbitrage	15,00€
2	Absence non prévenue après inscription	25,00€ + frais d'inscription
3	A partir de la première récidive d'absence non prévenue	35,00€ + frais d'inscription
4	Désistement ou absence prévenue	10,00€ + frais d'inscription
Un certificat médical rentré au secrétariat provincial dans les 48h annulera l'éventuelle amende n°4		